



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal
Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

Mesures additionnelles CONTACT et GOUTELLETES



À afficher sur la porte de la chambre de
chaque résident·e avec infection suspectée
ou confirmée au COVID-19

Isolement en chambre individuelle

- Si chambre double : isolement des 2 résident·e·s en délimitant si possible un périmètre de distanciation

Hygiène des mains

- Selon les 5 indications pour tout·e soignant·e, et à favoriser pour tout·e résident·e et visiteur
- Impérative chaque fois que le masque est mis, touché, enlevé
- Impérative avant et après retrait des gants et/ou de la surblouse

Mesures de protection pour le personnel :

- **Masque chirurgical** : à porter en entrant dans la chambre. Selon l'état des stocks, si possible à jeter et changer à la fin des soins dans les chambres Covid-19
- **Gants** : seulement si risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques
- **Surblouse** : seulement si contact avec le ou la résident·e et son environnement proche ou si risques de projections (blouse à usage unique ou tissu, ou selon les stocks, laissée en chambre et changée 1x/j ou si souillée)
- **Lunettes de protection** : lors de frottis nasopharyngés Covid-19, si exposition directe aux sécrétions respiratoires et en cas de trachéotomie, désinfection impérative après chaque utilisation et entreposage dans une boîte fermée

Matériel de soins

- A usage unique de préférence
- Matériel dédié pour le ou la résident·e et qui reste en chambre durant toute la durée de l'isolement - En absence de matériel dédié : désinfection du matériel à la sortie de la chambre
- Limiter l'introduction de matériel à ce qui est nécessaire uniquement pour les soins quotidiens dans la chambre

Nettoyages et désinfection

- **Matériel de soins** : avec le désinfectant habituel
- **Environnement** : entretien quotidien du mobilier et des surfaces de la chambre du ou de la résident·e avec le détergent/désinfectant habituel en insistant en priorité sur les surfaces de contact
- **Linge** : comme habituel
- **Déchets** : comme habituel

Durée de l'isolement

- Au moins 10 jours après le début des symptômes, dont 48h sans symptôme
- Levée de l'isolement selon prescription médicale

Sortie de la chambre du ou de la résident·e Covid-19 positif

- Uniquement en cas de nécessité absolue en faisant porter un masque chirurgical

État au 12.05.2020
www.fricovid.ch



Hotline : 0840 26 17 00



Médecins Fribourg
ÄrztInnen Freiburg



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG
INSTITUT DE MÉDECINE DE FAMILLE
INSTITUT FÜR HAUSARZTMEZIZIN